REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#2#2#2#2#2#2#===-

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

------------------CHANCELLERIE ----

)ECRET Nº 75/210 du 28/4/75

portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution;

le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais :

le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits VŪ de Chancellerie:

## )ECRETE:

ARTICLE ler : Sont nom 's à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais:

## AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur MATSOKA Timothée, Paysan - HAMON Modane BIBOTE Céline, Paysanne - HAMON

ARTICIE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/22 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICIE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 28 Avril 1975

LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-